Association loi 1901
HERIN USTT
5 Rue Louis Aragon -, 59195 HERIN
Tél. 06 16 90 13 01 - Courriel herintt.js@gmail.com

13ème TOURNOI ANNUEL de HERIN USTT
Samedi 24 FEVRIER 2024

REGLEMENT

Article 1 : Ce tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés UFOLEP et F.F.T.T. (sur invitation). Le classement et/ou la catégorie pris en compte pour chaque série est celui de la F.F.T.T. pour la saison 2023/2024, le Juge Arbitre se réservant le droit d'effectuer des changements de catégorie et/ou de classement dans le cas d'inscriptions non conformes.

Article 2 : La série Open : les non licenciés peuvent s'inscrire et seront considérés comme non-classé. Les Séries Jeunes sont ouvert aux non licenciés ayant une autorisation parentale et seront classés dans leur catégorie d'âge après avis du responsable de la compétition.

Article 3 : Ce tournoi se déroulera à la salle des sports A. Delaune d'Hérin, rue Jean Jaurès sur 15 tables.

Article 4 : Neuf séries sont proposées :

- Série A : De 500 à 799 (classement 5 à 7) 4€
- Série B : De 700 à 1199 (classement 7 à 11) 4€
- Série C : De 800 à 1699 (classement 8 à 16) 4€
- Série H : handicap 4€
- Série D : Double (< 2800 points) 3€
- Série O : Open (Ouvert à tous) 4€
- Série V : Vétéran (plus de 40 ans) 4€

Les séries jeunes sont à 2€

- Série J : Jeunes débutants (poussins à benjamins)
- Série K : Jeunes confirmés (minimes à cadets)

Les 9 séries se dérouleront le **samedi 24 février 2024.**
L'ouverture des portes aura lieu à 7 H 00 et la série HANDICAP débutera à 8 H 00.

Article 5 : Dès leur arrivée, les inscrits doivent se présenter à la table de pointage avec leur licence.
Tout joueur ne répondant pas au troisième appel de son nom sera « scratché » (dans la série où il n'a pas répondu présent).

Article 6 : Série Double : La composition des équipes est à renvoyer avec le bulletin d'inscription.
Dernières inscriptions possibles sur place jusqu'à **09 heures.** Dès la série commencée, l'équipe qui changera 1 joueur par 1 autre sera éliminée.

Article 7 : A cette époque de l'année, aucun joueur ne peut se déclarer non-classé.
Le classement minimum étant de 500 points.

Article 8 : Toutes les rencontres se dérouleront en trois manches gagnantes, sauf pour la série handicap. Cette dernière se déroulera en 35 pts (le premier arrivé à 35) avec changement de service tous les deux points et un changement de coté au premier des 15 points. Une avance de 2 points sera donnée par classement d'un minimum de 100 points avec un maximum de 12 points.

Article 9 : Toutes les séries débutent par des poules de 3 ou 4, avec 2 qualifiés puis un tableau à élimination directe, sauf pour la série handicap et double. Pour le respect des horaires, la période d'adaptation réglementaire de 2 minutes devra être rigoureusement respectée

Article 10 : L'inscription est limitée à 3 séries de simple maximum + le double :

- La série de classement ou de catégorie pour la saison 2022/2023
- La série immédiatement supérieure
- La série Handicap ou Open
- La série Double. Les joueurs devront se faire pointer dès leur arrivée. La licence est obligatoire sauf pour les séries O, J et K.

Article 11 : Le perdant d'un match s'engage à arbitrer le match suivant.

Article 12 : Le joueur gagnant sera tenu de ramener la plaquette (accompagnée de la balle et du crayon).

Article 13 : Le club organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction du nombre de joueurs inscrits ou autres évènements.

Article 14 : Aucune interruption est prévue le samedi midi. Un stand de restauration sera à votre disposition pendant toute la durée du tournoi. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de blessure, de vol ou de perte de matériel ou de vêtements au cours de cette journée.

Article 15 : Une coupe sera remise au vainqueur de chaque série et pour les 3 premiers sur le podium chacun un chèque de : **1er 40€, 2ème 30€ ,3ème 20€** (ou autre mode monnaie) sauf pour les séries K et J un lot sera sera remis. Les organisateurs se réservent le droit d'adapter la valeur des lots en fonction du nombre de participants.

Article 16 : Tout joueur ou joueuse se doit de respecter son adversaire, les organisateurs et le matériel mis à sa disposition. Ainsi, le Juge-arbitre pourra sanctionner tout joueur ou joueuse manquant au respect de cette règle. La tenue sportive est obligatoire (SHORT + MAILLOT).

Article 17 : Le fait de participer à ce tournoi implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.
Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions et décisions qu'ils jugeront utiles pour le bon déroulement de cette manifestation.
Pour tous les points non prévus par ce règlement ou litiges pouvant naître durant le déroulement de cette compétition, il sera fait obligatoirement référence aux règlements fédéraux actuellement en vigueur.
L'inscription de chaque joueur(euse) implique qu'il (elle) a eu connaissance du règlement de l'épreuve.
Aucun litige ne saurait naître de par le fait de la non connaissance du dit règlement.
Lors des séries, toute demande de modification sera refusée.

Article 18 : Le bulletin d'engagement dûment rempli, est à renvoyer avant le **Mercredi 22 Février 2024 Minuit.** (Chèque libellé à l'ordre de HERIN USTT)

HERIN USTT – SCHAFFAUSER Jérôme
5 Rue louis Aragon
59195 HERIN
Tél : 0616901301

Ou par mail : herin.ustt59@gmail.com

(le règlement pourra se faire sur place en accord avec le club organisateur).

Aucune interruption n'est prévue le midi, une petite restauration variée et des boissons seront proposées sur place.

Bonne chance à tous !

Jérôme SCHAFFAUSER – Président HERIN USTT